

N. 27
Emond Louis Paul
&
Belgionno Agnese

Le Vingt quatre vint mil neuf cent trente
trois, vu la dispense de deux bans de ma-
riage, accordé par l'Ordinaire en date du
dix huit courant et vu la publication du troi-
sime ban faite au front de nos messes
paroissiales entre

M. Emond Louis Paul, de la paroisse
de St. Brice, fils majeur de Theodore et
de Alphonsine Couvatois, née a Montreal
le Vingt quatre vint mil neuf cent d'une
part et

M^{lle} Belgionno Agnese, de cette paroisse
fille mineure de feu Antonio et de Rosa
Anna Thibeault, née a Montreal le quinze
Janvier mil neuf cent treize d'autre part.

Nous soussigné, prêtre délégué par le
Cure de N. D. de la Descente, vu le consente-
ment de la mère de la jeune fille avons
requis et reçu leur mutuel consentement
et avons béni leur mariage en présence
de Mr Tommaso De Cristoforo et de
Theodore Lemont

Les parties ont déclaré n'avoir
pas signé de contrat de mariage

Le Vint quatre
Louis Paul Emond.
Agnès Belgionno
M. De Cristoforo
J. Lemont
A. Brunet. P. M. &